

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DU 02/02/2023

Le 03/02/2023

Affaire suivie par : BEC Lucile, Chargée de développement à la Mission Handicap

Et Réjane BERTOLOTTI, Chef de service – Conductrice d'Opérations

Nom	Prénom	Fonction	
SIMION	Arnaud	1° adjoint délégué aux solidarités	Présent
AUGUENOIS	Roséane	Conseillère déléguée aux politiques inclusives	Excusée
SARRALIÉ	Claude	Conseiller délégué	Excusé
BERTRAND	Marie-Odile	Conseillère déléguée au cadre de vie	Excusée
FRATELLI	Valérie	Groupe osons une autre histoire (M. FLOUR)	Excusée
MARTIN	Sabrina	Colomiers Citoyenne	Présente
BOUREAU	Megan	Ergothérapeute	Excusée
TERRINHA	Bruno	Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain	Présent
CHARRON	Jaques	ALTÉAL	Excusé
LOURENCO	Céline		Excusée
TECHER	Jack	COLOMIERS Accueil	Excusé
GUILLOTEAU	Evelyne		Excusée
ISSON	Christine	Omnisports	Présente
CHEVALLIER	Chantal	Espace Ages d'Or	Excusé
VIGNAU	Joël	Colomiers Retraite Active	Excusé
CAMISULI	Elisabeth	Sourd-Malentendant - Aspi IRIS	Excusée
CANDEIAS	Lydie		Excusée
DESPOUY	Marie	APF	Présente

CHENEVAS	Jacques	FNATH Grand Sud	Excusé
CORCINOS	Bruno	Valentin Haüy - déficientes visuelles.	Présent
GAUZIN	Nathalie	YMCA	Présente
HURTEAU	Philippe	ASEI - ESAT CAMINADE	Excusé
AUTHIE	Pascale	APEISHAT-SAVS St EXUPERY -FD EOLE	Excusée
LAUNE	Florence		Excusée
ARIAS	Manuel	Usager	Présent
MAS-PAITRAULT	Marcel	Usager	Excusé
PERES	Serge	Usager	Présent
CAPDEVILLE	Serge	Usager	Excusé
ESPONDA	Antoine	Usager	Présent
BALZA	Sandrine	Usager	Excusée
BEC	Lucile	Chargée de développement Mission handicap	Présente
BERTOLOTI	Réjane	Conductrice d'opérations Grands Projets	Présente

Introduction par Arnaud SIMION

En début d'année 2022, après avoir rencontré plusieurs membres, le constat était unanime : vous, membres de la CCA souhaitez une instance plus dynamique, avec plus d'échanges et de visibilité.

Après des réflexions avec Mme BEC et Madame BERTOLOTTI, nous avons adressé un document transmettant nos premières pistes quant à l'organisation de la CCA qui pourrait être mise en place afin de répondre aux attentes des membres (cf. annexe).

Lors de la Commission du 5 avril 2022, le temps nous a manqué pour débiter ce travail coopératif.

Le 23 septembre, une journée de travail a donc été organisée afin de prendre le temps de réfléchir collectivement à une organisation de CCA qui corresponde aux besoins de tous sans dépasser le cadre réglementaire, nous avons poursuivi ce travail le 16 novembre.

Pour les membres de la CCA, la définition de l'accessibilité correspond à :

« Permettre à tout le monde de se déplacer et de comprendre afin d'accéder aux services administratifs, culturels et de loisirs sans exclusion ni contrainte. »

La CCA se rencontre trois fois par an lors de réunion plénière afin d'échanger sur l'Ad'AP, elle est également sollicitée pour des visites sur sites afin de réaliser des expertises d'usages.

Pour la plupart d'entre vous ce n'est pas suffisant. En effet vous nous avez fait part de votre volonté de plus s'investir et d'être acteur dans la commission.

Depuis le 5 avril, le travail ne s'est pas arrêté : en effet des groupes de travail ont été constitués, celui du gymnase Victor Hugo et celui de l'église Radegonde.

D'autres temps ont eu lieu : une réunion autour de la Maison des Transitions Ecologiques en présence du maître d'œuvre, la course au profit du téléthon en présence de Sandrine BALZA, celle de Serge PERES et de Christine ISSON lors de la journée de sensibilisation au handicap auprès des enfants mais également la participation de la FNATH et de Serge lors de la journée thématique accessibilité à la clinique des Pyrénées.

Nous vous remercions pour votre implication et votre engagement au profit.

Nous remarquons que les réunions en plénière ont moins de succès que les réunions en groupe de travail. Cela confirme l'intérêt de cette réunion pour valider une nouvelle organisation de travail de la CCA.

Nous vous proposons de continuer avec les accords de groupe pour le bon fonctionnement de cette séance.

Pour rappel : Le respect des opinions de chacun·e, laisser à tout le monde une égale opportunité de s'exprimer, pas d'interruption, la parole de tout le monde est la bienvenue, et elle est faite dans le respect de tous.

Pour la prise de parole :

Une main levée : pour contribuer de manière générale

Deux mains levées : joker, contribution à une réponse directe à la discussion ou pour corriger 1 information.

Applaudissement silencieux : accord avec les paroles énoncées

Les Actualités présentées par Arnaud SIMION

Arnaud SIMION a annoncé que Roséane AUGUENOIS conseillère municipale déléguée aux politiques inclusives allait être en charge du handicap à ses côtés. Elle n'a malheureusement pas pu être présente pour un imprévu universitaire.

Monsieur SIMION a également informé que Lucile BEC serait absente pour des raisons médicales pour une durée d'un mois à partir du 20 février.

Concernant la rue Gilet, une réunion sera organisée dès que possible, le début des travaux est prévu pour 2024.

Un deuxième jardin des familles va être créé sur une parcelle vers le Bassac, le souhait de la municipalité est que ce jardin soit accessible de « A à Z ». La CCA sera tenue informée de l'état d'avancement de ce projet qui va débiter.

Le 3 février, un séminaire sur la démarche autour de la « Ville amie des aînés » est organisée à destination des directeur·rice·s de pôles et des élus afin que le travail transversal autour du vieillissement puisse être l'affaire de tous·tes.

« Je souhaite que nous organisions la même chose autour de l'accessibilité. »

Présentation de la nouvelle organisation de la CCA par Lucile BEC

Cette nouvelle organisation est proposée suite à nos deux temps de travail du 23 septembre et du 16 novembre.

- **Les objectifs de la CCA :**
 - Recenser les demandes des usagers et effectuer un suivi.
 - Faire un point régulier de l'état d'avancement de l'AD'AP.
 - Continuer à faire vivre la CCA comme un lieu d'échange et de concertation.
 - Travailler ensemble sur des thématiques précises : sujets et problématiques, solutions, actions (le cas échéant et selon compétences).
 - Organiser des visites sur le terrain en amont des projets, pendant les travaux, et après les travaux.

- **L'organisation :**

Une CCA réunie deux fois par an en réunion plénière pour une présentation globale de l'avancé des projets, et les informations d'ordre général.

Des visites et des réunions sur les dossiers travaux.

Les trois groupes de travail choisis par les membres sont les suivants :

1) L'élaboration d'un cahier des charges accessibilité autour de l'événementiel :

Ce cahier des charges permettra de lister les différents attendus afin que chacun-e puisse se rendre aux événements organisés sur la commune.

2) L'élaboration d'un cahier des charges « travaux », Etablissements Recevant du Public, Installations Ouvertes au Public

Ce groupe de travail aura pour mission de rédiger une charte qui sera communiquée à toute personne en charge de la conception, en amont de tous travaux. Le but sera de mettre en évidence les « bonnes pratiques » afin de respecter la réglementation en toute intelligence et d'aller plus loin. Chacune s'engagera au respect de celle-ci. Ce document deviendra officiel et ses recommandations systématiquement intégrées (dans la mesure du possible au regard des contraintes inhérentes à chaque projet).

3) Un groupe de travail autour de la sensibilisation

Pour la sensibilisation, les deux événements auxquels nous avons participé ont démontré l'intérêt de communiquer auprès des enfants.

Ces groupes travailleront de manière autonome ou accompagné, un-e référent-e par thème sera choisi-e, des salles seront mises à disposition.

Une journée de travail collaboratif comme celle organisée au Cabirol, sera mise en place une fois par an au cours de laquelle nous pourrons faire évoluer les travaux et se projeter sur des nouveaux.

Par la suite, la CCA coordonnera une journée de travail et de présentation des cahiers charges / chartes aux agents et élus de la collectivité, comme évoqué plus tôt.

Celle-ci permettrait de valoriser l'instance, mais aussi de créer une dynamique autour d'un territoire inclusif.

Pour la mise en place de ces groupes, un-e référent-e sera nommé-e au sein de la CCA, afin de permettre au groupe de travailler en autonomie.

Réjane BERTOLOTTI propose l'envoi d'un tableau pour que chacun-e puisse se positionner et mettre en place l'organisation.

A la suite de cette présentation, les membres ont pris la parole pour donner leurs avis et interrogations.

Marie DESPOUY a informé qu'elle avait participé au diagnostic en marchant organisé par un comité de quartier. Cette expérience a été très intéressante et elle a permis de sensibiliser les personnes présentes.

Manuel ARIAS a demandé d'être prévenu le plus à l'avance possible pour les dates de réunion.

Au sujet du groupe de sensibilisation, il a fait part de son questionnement quant au sens que nous souhaitons y mettre, « de la parade » ou une sensibilisation « plus profonde ».

Bruno TERRINHA a informé que le village des métiers en lien avec l'YMCA aurait lieu les 23 et 24 mai, place du Val d'Aran.

Questions diverses

Bruno CORCINOS a demandé où en était l'AD'AP car la fin devait être en 2023 ?

Réjane BERTOLOTTI, a informé que la fin de l'AD'AP était en 2025 mais qu'au vue du contexte actuel, l'échéance pourrait être rallongée. Des échanges avec la préfecture ont déjà eu lieu en ce sens.

Concernant l'actualité de l'AD'AP, il n'y a pas de « grandes nouveautés » tout est en phase études et suit son cours.

Manuel ARIAS a fait part de sa volonté de travailler sur le projet de la MTE (Maison des Transitions Ecologiques), notamment sur le choix des matériaux.

Réjane BERTOLOTTI répond que la CCA serait sollicitée, dans la continuité du travail amorcé ensemble. Pour les abords de la MTE, nous sommes dans l'attente des retours de Toulouse Métropole.

Manuel ARIAS a interrogé la date de mise en service de la passerelle. Arnaud SIMION, s'est engagé à s'informer et donner la date mise en service.

Bruno CORCINOS demande si l'hôtel de ville était accessible

Réjane BERTOLOTTI répond que pour mener à bien des travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de ville, il convient d'en connaître le périmètre exact. La réorganisation des services mairie ouverts au public en a changé les contours. A titre d'exemple, le service urbanisme ne reçoit plus dans les étages, mais uniquement au rez-de-chaussée.

Christine ISSON fait le parallèle avec les bâtiments d'Airbus pour lesquels les travaux ont été menés mais au coup par coup, sans vision globale.

L'objectif ici est bien d'appréhender les projets de mise en accessibilité dans leur globalité pour éviter de mettre les équipements en chantier plusieurs fois (incidences financières, usages, cohérence, ...).

Bruno CORCINOS note que la priorité est très souvent portée sur les sanitaires pour l'accessibilité. Il est alors précisé que l'accent est au préalable mise sur la continuité des cheminements : s'il n'est pas possible de se rendre à un bâtiment, c'est le premier point à

traiter avant même de se pencher sur la configuration des locaux intérieurs. C'est également pourquoi les réflexions autour de la rénovation de la rue Gilet et ses abords ont un rôle si important sur les mises en accessibilité des bâtiments alentours.

Arnaud SIMION a abordé la question l'accompagnement des personnes avec des troubles psychiques et cognitifs vers leurs devoirs de citoyen.

Nathalie GAUZIN a informé que le sujet avait été abordé lors du Conseil Local de la Santé Mental. Elle a également proposé que les établissements médico-sociaux puissent travailler ensemble à ce sujet jusqu'aux élections européennes de 2024.